



HAL
open science

Une société de la distinction : politiques de l'honneur

Frédéric Caille

► **To cite this version:**

Frédéric Caille. Une société de la distinction : politiques de l'honneur. Fontaine, Marion; Monier, Frédéric; Prochasson, Christophe. Une contre-histoire de la IIIe République, La Découverte, pp.326-338, 2013, 978-2-7071-7423-9. hal-03150581

HAL Id: hal-03150581

<https://hal.science/hal-03150581>

Submitted on 23 Feb 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License

18. “ Une société de la distinction : politiques de l’honneur ”, dans M. Fontaine, F. Monier et C. Prochasson (dir.), *Une contre-histoire de la III^e République*, Paris, La Découverte, 2013, pp. 326-338.

Une société de la distinction : politiques de l’honneur

D’importants éléments de l’histoire sociale des attributions et de celle des sensibilités l’égard des récompenses honorifiques sous la III^e République ont été apportés ces dernières années. Sans pouvoir les exploiter tous, les lignes qui suivent s’efforcent d’en reprendre certains résultats en les ordonnant au questionnement des contours et de la portée de ce qui fut la « politique symbolique » du régime républicain en la matière, un régime héritier dans ce domaine, comme dans celui plus large des commémorations festives ou monumentales, d’un « vecteur civique populaire » progressivement élaboré au fil de la pratique gouvernementale et administrative de l’ensemble du XIX^e siècle [Ory,2000;Dalisson,2011].

« Pourquoi ? Comment ? Les mots de l’historien, qui n’est pas un juge » : Lucien Febvre place ce rappel en ouverture de son cours au Collège de France intitulé « Honneur et Patrie », une formule qui est aussi la devise de la Légion d’honneur, et qu’il prend comme fil conducteur d’une enquête sur la généalogie française des sentiments pouvant rendre raison de l’acceptation par les individus du *pro patria mori*, du sacrifice national. La question de ce que recouvre l’« honneur », écrit Lucien Febvre en 1945, est celle de ces « mots- valises » qui en transportent d’autres : « fidélité, discipline, courage, abnégation », « mots qui ont sur tant d’hommes un pouvoir de vie et de mort » [Febvre, 1996]. Quatre ans plus tôt, son collègue et ami Marc Bloch, exécuté par la Gestapo en juin 1944, demandait pour sa part dans son bref testament des obsèques purement civiles au terme desquelles, « s’il a été possible de s’en procurer le texte », serait donné lecture de ses cinq « citations à l’Ordre » de l’armée, dont quatre en tant que combattant du premier conflit mondial.

Puissent ces patronages nous rappeler que les politiques honorifiques tendent au regard historique un miroir qui dépasse, selon les propres mots de Marc Bloch, ces « uniformes, semés de croix et de médailles » mystifiant les peuples, ou ce « cordon de la Légion d’honneur » accordé au général ayant mené son armée à la débâcle, tel « un voile pudiquement jeté sur les pires erreurs » [Bloch, 1940]. Car c’est au plus profond de la conception de la citoyenneté républicaine que l’organisation moderne des « honneurs » porte ses effets, là où se nouent par l’estime de soi et l’estime des autres les « jeux qui ont pour enjeu la vie et la mort symboliques » [Bourdieu, 1997], une quête existentielle en somme, à laquelle est proposée, tout au long de la III^e République, une forme de réponse politique : la société démocratique de la distinction, une société d’« égaux gradués », ouverte en bas vers l’indignité, en haut vers la gloire et la reconnaissance.

La République de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle, à n'en pas douter, inscrit en matière d'« honneurs » ses pas dans ceux d'un projet plus ancien, que manifeste notamment l'entrée dans la langue républicaine, dès la Révolution française, du terme « honneur » lui-même, entendu en une conception morale du « droit à l'estime des autres ». La « démocratisation de l'honneur », devenue attribut de la dignité personnelle de chacun, et non signe de privilège, « cette idée-là est aussi neuve que le bonheur en Europe » [Simonin, 2010] : car elle autorise le projet d'un « nouveau lien social fait de droit et de morale », un « honneur » lié à la possession de la citoyenneté, dans lequel on peut être rétrogradé, comme le condamné que l'on prive du droit de vote ou de l'accès aux fonctions publiques [Simonin, 2008], ou promu et distingué, comme par des titres et récompenses.

En termes d'honneurs et de récompenses, on a contesté dès l'origine, et l'on discute encore, la dimension à proprement parler « républicaine » d'une telle conception de la citoyenneté, tant du point de vue des principes du « lexique » politique, au sens large, dont elle est la reprise (le terme « honneur », les rubans et médailles, puis la « Croix », la notion d'« ordre honorifique »...), et dont elle réclame par conséquent la légitimation et l'insertion au sein de l'État de droit, que du point de vue plus pragmatique de la contribution potentielle à l'utilité publique que l'on serait en droit d'en attendre [Caille, 2006 ; Ihl, 2007].

La complexité de la controverse tient à la place qu'y occupe l'expérience historique : de principalement théorique encore chez les penseurs politiques du XVIII^e siècle tels que Rousseau ou Jeremy Bentham, qui « imaginent » pour ainsi dire les conséquences bénéfiques d'un système d'émulation morale dans une société d'individus, le débat devient en effet susceptible, par l'observation, d'amendements toujours plus nombreux, à compter notamment de la création de la Légion d'honneur (1804), puis des autres distinctions civiles ou militaires, dont le nombre s'accroît fortement à partir du Second Empire. Selon Natalie Petiteau, « on a beaucoup mis en avant le fait que la Légion d'honneur récompensait le mérite, mais on a longtemps oublié qu'elle faisait de l'honneur du nom une préoccupation largement diffusée dans les couches moyennes et populaires » [Petiteau, 2004], et ceci dès les deux premières décennies du XIX^e siècle. On oublie aussi parfois que la « dé-aristocratisation » de la notion d'« honneur » est sans doute déjà bien engagée à la Révolution, où la langue populaire considère de même, avec les rédacteurs du cahier du Tiers État de Nemours, que « les gens d'honneur » se trouvent en toutes conditions – ainsi en est-il notamment des simples soldats –, « car chacun a sa noblesse, en France surtout » [Crespin, 2004].

Si les pratiques d'« honneur », la notion, sont donc des lieux d'hybridation des imaginaires politiques, il n'en reste pas moins que la République hérite, après la rationalisation importante que conduit le Second Empire, d'un outil honorifique d'État déjà pleinement formé aux exigences de la gestion des distinctions dans une société démocratique. Comme l'ont constaté tous les travaux récents, une pratique administrative et un savoir bureaucratique de plus en plus élaborés, et garants de la préservation de l'équité et du contrôle gouvernemental des attributions, se développent ainsi au fil du XIX^e siècle.

L'ordre de la Légion d'honneur en est bien entendu le premier laboratoire, celui d'une forme spécifique de pratique des distinctions d'honneurs adaptée aux réalités d'une société d'égalité de droits, où toute prééminence de statut doit pouvoir se justifier de finalités fonctionnelles. À l'échelle des administrations territoriales, c'est-à-dire dans l'ordre civil, la mesure des conséquences d'un « ruban rouge » s'impose de fait comme le critère premier de son attribution, l'évaluation étant dirigée à la fois vers la réception par l'« opinion locale », et vers celle des milieux sociaux, professionnels ou politiques les plus directement concernés. Reconnaissance individuelle, la « Croix » ne vaut paradoxalement que par là où

l'individu tient à des collectifs. Et l'on constate l'importance dans l'obtention de la Légion d'honneur, plus nettement encore au lendemain de la Première Guerre mondiale, du « poids d'une institution, au sens large du terme, qui permette à la demande d'honorer certes le mérite individuel, mais surtout celui d'un corps social, corporation, administration, mouvement associatif ou chambre consulaire » [Borde, 2004].

La République, répétons-le, ne modifie qu'à la marge ce « savoir-pratique » à la fois administratif et politique, où l'opportunité de la distinction individuelle est appréciée prioritairement dans les diverses dimensions de sa résonance collective locale, tout en se trouvant de plus en plus strictement soumise à des conditions précises de service, notamment en termes de durée [Dumons, 2009].

Pour le regard historique, la complexité que l'on perçoit des usages sociaux des décorations est proportionnelle à la taille du microscope que l'on choisit de retenir. À grande focale, les récompenses d'honneur s'intègrent dans l'histoire sociale de la promotion de « profils idéaux de serviteurs de l'État », où elles valent d'abord pour reconnaissance de services et de loyauté [Bourdieu, Cristin et Will, 2000 ; Charle, 2006], au-delà de la seule société militaire. À plus petite échelle, les décorations interrogent par l'importance de leur présence symbolique dans les représentations et les pratiques quotidiennes des populations, par leur plasticité aussi, qui leur permet, du registre officiel à l'intime, de trouver place dans les expressions contradictoires de la joie et du deuil, de la vanité et de la pudeur, de l'obéissance et de la fierté personnelle.

Aux fonctions revendiquées des médailles et rubans de la III^e République, il faut donc ajouter autant que faire se peut un aperçu de la diversité des appropriations dont ils sont l'objet, qu'elles soient le fait d'individus, de groupes sociaux, d'entreprises ou d'institutions : appropriations des distinctions officielles, au premier rang desquelles la Croix d'honneur, appropriations des simulacres aussi – pensons à la trop méconnue Société nationale d'encouragement au bien, dont l'expansion est constamment soutenue par les autorités républicaines [Caille, 2006] –, appropriations enfin des dispositifs qui, par leur reproduction dans l'univers du travail ou de l'école – ainsi des fascinantes et méconnues « décorations » pour écoliers ! –, irriguent une nouvelle société d'individus alors encore en devenir (voir l'article de Yves Déloye au chapitre 9 de cet ouvrage).

Ainsi, à l'inverse absolu des attentes de certains philosophes républicains, tel Jules Barni plaçant une borne du républicanisme par la proscription, non pas seulement des décorations, mais bien de certains « moyens », en termes de savoirs et de procédures de gouvernement, la France de 1870 à 1940 trace très largement la voie des usages démocratiques modernes des diverses formes de récompenses honorifiques. En deux décennies, les principaux corps administratifs, civils ou militaires disposent d'une ou plusieurs médailles d'honneur, tandis que les troupes de l'agriculture (1883) et bientôt de l'ensemble des salariés avec la médaille du Travail (1886) sont également concernées. Plus d'une soixantaine de décorations se trouvent créées au total jusqu'en 1940.

De cette « utopie méritocratique » par les récompenses, ne retenons qu'une figure, récemment dépoussiérée : celle de Jean-Baptiste André Godin, initiateur, sous le patronage intellectuel de Charles Fourier (auquel Jean Jaurès rend régulièrement hommage), de la plus significative et durable expérience de coopérative entrepreneuriale française (1860-1968). Chevalier de la Légion d'honneur et officier d'académie en 1882, Godin repasse toute la formation élémentaire au moulinet de la réforme intégrale : de l'ergonomie du poste de travail (l'administration de l'Instruction publique emprunte pour des décennies son plan de pupitre d'école) à la mixité ou aux méthodes d'apprentissage et autres modalités de sanction et

d'émulation. Godin sacrifie lui aussi à l'arithmétique des gradations, des pesées méritocratiques débouchant en cérémonies de prix d'honneur. Tribune au centre du Familistère, familles coopérantes au spectacle, la mini-république de Godin est bien la « maquette » (on connaît le reproche d'Engels et de Marx aux utopies) d'un méritocratie républicain devenu « système », partie intégrante du défrichage d'une nouvelle dialectique de l'autocontrôle et du contrôle réciproque.

Godin expérimente ainsi, à compter de 1867, d'incroyables mécaniques électorales pour que les ouvriers s'attribuent eux-mêmes leurs bonifications, dans une « République des talents » qui conduit à l'émiettement des primes au point de les rendre insignifiantes, et renvoie à compter de 1873 cette responsabilité à un patron désabusé et à son nouveau Livre d'honneur des mérites, devenu simple registre des demandes et des attributions [Lallement, 2009]. Si ces aléas le convainquent bientôt d'inscrire la redistribution équitable des bénéfices, « à parts égales entre le capital, le travail et le talent », dans ce qui devient l'« ordre sociétaire », il ne cesse pas pour autant dans les décennies suivantes de tester inlassablement au sein des écoles du Familistère, avec son épouse, un modèle général d'éducation où le classement puisse toujours combiner, « depuis l'école primaire jusqu'aux degrés les plus élevés de l'enseignement », l'examen devant jury et la reconnaissance du mérite individuel par le vote des élèves eux-mêmes.

MIRAGES DU « MOI » DÉCORÉ

Dans l'enquête qu'il engage en 1881 sur les tatouages de 378 condamnés des pénitenciers militaires et du 2^e bataillon disciplinaire d'Afrique, le professeur Alexandre Lacassagne compte « 14 croix de la Légion d'honneur (12 sur la poitrine, 2 sur le bras) », soit le second des « emblèmes patriotiques et religieux » qu'il dénombre (91), juste derrière les bustes de la République (34). Le « marquage d'honneur », redescendu du monument à la chair, du costume à la peau : le corps criminel offre la version extrême d'un corps républicain où s'inscrit la quête identitaire, ici des désespérés, révoltés ou insoumis, nombreux à porter également l'emblème d'un métier (98), et plus encore celui d'un corps d'armée (149), leurs « insignes » en somme, tatoués le plus souvent à la lueur des cachots [Lacassagne, 2004 (1881)].

À moins d'être portée directement sur la peau, la Légion d'honneur n'entre pas en prison, obligation étant faite d'en déposer les insignes avant toute prise de corps. Comment ne pas percevoir, à la fenêtre de ces paradoxales « Croix d'honneur du criminel », combien la grande circulation de l'« Honneur », des « honneurs », dans cette forme spécifique de société de la distinction qu'invente la III^e République, devient l'un des moteurs, l'une des modalités du rapport à soi et aux autres. Combien aussi par l'adhésion, le détournement, le retournement contre les « dispensateurs d'honneur », les effets sociaux de cette politique symbolique à laquelle se voue l'État républicain, s'ils répondent parfois aux exigences d'une « action publique sectorisée » [Gensburger et Mandret-Degeilh, 2011], échappent aussi largement au contrôle et à la volonté de sens des seules autorités constituées.

Ainsi, de la geôle remontons à la rue et filons, par exemple, à la roulotte du dompteur Jean-Baptiste Pezon [Deux, 2009]. Pezon, parti de rien, à pied à dix-huit ans avec un loup des landes de sa Lozère natale, inhumé presque officiellement et magnifiquement au cimetière du Père-Lachaise en 1897 dans un tombeau qu'il chevauche sur son lion fétiche, Pezon vedette précoce des arts du cirque et du spectacle démocratique, Pezon honoré sur son lit de mort d'un autographe de Victor Hugo et dont les archives

familiales détiennent encore les signes de reconnaissance auxquels il porta égard : diplômes et médailles d'associations de sauveteurs, ayant été personnellement décoré à deux reprises pour des actes de secours, et sur le bois de la roulotte un beau « médaillier », cadre de velours au centre duquel se tient le dompteur en habit et en pied. Le « médaillier », l'un des objets de la République qui nous demeure le plus méconnu.

Des milliers, des millions d'autres Pezon pourtant ont composé la III^e République et ont conservé de même dans le réduit de leur intimité des signes analogues. Pour certains, – comment s'en étonner –, les décorations sont une forme de collection : pensons aux vastes « placards » de certains habits militaires. Elles sont aussi une réponse à cette « désorganisation du système des signes de la suprématie sociale » qui pousse à la recherche d'« équivalents narcissiques du moi », parfois même à « la réclusion du sujet au milieu de sa collection » [Corbin, 1999]. L'identité glorieuse, au risque de la névrose, pour la première fois sans doute, est ainsi une promesse qui s'adresse à chacun, l'un des gages d'un nouveau « sentiment du moi », qui porte à ce que « n'importe qui [puisse] désormais être tenté de prendre la pose du héros ; ne serait-ce qu'au sein de la sphère familiale, dont cette nouvelle visée modifie l'ambiance » [Corbin, 1999].

Mon père ce héros ! Inconnu, reconnu... Ou mon frère, mon oncle, mon cousin... Comme ce « cousin Bruyère » vu par les yeux du souvenir du petit Guy des *Cloches de Bâle*, premier roman de Louis Aragon (1934) : « Le souvenir de récits entendus à table quand le cousin Bruyère racontait comment au Sénégal, à Dakar, il était indispensable, si on voulait continuer à être respecté, que, quand on croisait un indigène sur un trottoir, on l'en fît descendre à coups de cravache : sans cela ils deviendraient familiers. [...] Un homme très sévère, avec un pince-nez et une voix sèche. La Légion d'honneur » [Aragon, 2010 (1934), p. 94].

Aux jeux croisés de l'« honneur » se lient les destins de l'honoré et de l'honorant : l'honneur d'être honoré par celui que l'on honore en acceptant qu'il vous honore, l'honneur de la République engagé dans celui qu'elle vous fait en reconnaissant que votre comportement l'a honorée. En découle une conséquence à proprement parler politique de tous les régimes de récompenses d'honneur, à laquelle n'échappent pas les décorations modernes : on déshonore plus encore par un comportement indigne lorsqu'on a déjà été honoré, puisqu'à l'outrage à soi-même, on ajoute celui de la grandeur par laquelle on s'était trouvé distingué (voir l'article de Judith Surkis au chapitre 23 de cet ouvrage).

D'où, par exemple, les prescriptions réglementaires de comportement spécifiques que reconnaît le droit républicain en direction des membres de la Légion d'honneur. D'où bien sûr aussi les scandales : Jules Grévy et son gendre, Gustave Eiffel condamné, mais maintenu par le Conseil de l'Ordre contre Zola suspendu après *J'accuse* [Lascoumes et Audren, 2009 ; Caille, 2004], la Croix d'honneur sur des indignes... Ou, à l'inverse, sur des « indigènes », tels ces braves des nombreux contingents de musulmans algériens pour lesquels on se doit de voter, en février 1919 – nouvelle circularité de l'« honneur » –, une loi permettant le plein accès à la citoyenneté et aux droits politiques, à condition, toutefois, qu'ils en fassent la demande explicite [Rosanvallon, 1992]...

On ne verse pas, il est vrai, tout au long de la République, les Croix ou médailles gagnées au feu, au péril de la vie militaire, ou même celles des sauveteurs, au même crédit que d'autres. C'est à d'autres mirages de soi – fidélité, dette morale, regroupement ou « chevalerie » des décorés, bientôt engagement politique –, qu'engagent certaines distinctions, surtout après 1918. Du « discours permanent et muet » qu'a lu Antoine Prost dans le port de leurs décorations, pour ne pas être traités en « embusqués », par les blessés réformés lors du premier conflit mondial [cité dans Boniface, 2009], jusqu'à l'« association des

membres de la Légion d'honneur décorés au péril de leur vie (faits de guerre et d'héroïsme civil) », cheminent ainsi d'incontestables continuités. De la seconde, fondée en 1927 contre ces *Marchands de gloire*, réels ou supposés, dont Marcel Pagnol fait sans grand succès en 1925 la satire dans sa première pièce, sort bientôt l'alchimie mémorielle et morale des « Croix-de-Feu », aujourd'hui encore si controversée dans son rapport à la République malgré une incontestable résonance populaire [Kéchichian, 2006], avant de plus confidentielles et autrement radicales « Légions de Croix-de-Sang » en 1934 (voir les articles d'Odile Roynette et d'Olivier Cosson aux chapitres 7 et 8 de cet ouvrage).

Car « grandeur civique » oblige toujours honorés et honorants, et c'est pour ainsi dire à chaque ruban, à chaque cérémonie que la République dévoile – qu'elle le veuille ou non – les traits de son « visage idéal », celui de ses « citoyens modèles », valant de fait aussi pour des « modèles de citoyens ».

« J'AURAIS L'AIR D'UNE VIEILLE CANTINIÈRE »
(GEORGE SAND)

C'est par cette formule, devenue célèbre, que George Sand signifiait dans sa lettre à son ami le ministre Jules Simon, en 1873, son refus de la Légion d'honneur, et de l'enrôlement dans la pauvre imagerie à laquelle se réduit encore à l'aube de la III^e République le civisme féminin décoré – de vieilles soldates et des religieuses-infirmières pour l'essentiel. Ainsi la première femme, Angélique Brulon, n'obtient-elle le ruban rouge, le 15 août 1851, d'abord, qu'au titre de « vétéran des guerres révolutionnaires ». Fille, sœur et femme de soldat, elle est un de ces soldats presque comme les autres, qui disparaissent avec l'intensification et la généralisation du « phénomène guerrier » accompagnant la III^e République [Roynette, 2002]. Angélique Duchemin, née à Dinan en 1772, décédée aux Invalides le 13 juillet 1859, est décorée « veuve Brulon », sous-lieutenant, sept ans de services, sept campagnes, trois blessures, sans mention de son sexe au décret de nomination ou dans l'annuaire de la Légion d'honneur. Angélique Duchemin-Brulon à propos de laquelle, comme le montre son dossier en ligne sur la base Internet *Léonore*, se renseigne la secrétaire de la Caisse des écoles de Nancy en mars 1940 en vue de gravures pour une exposition de *Femmes célèbres de l'Histoire* devant se tenir à l'Hôtel de ville sous le patronage du président de la République.

Comme le montre ce cas pour le coup « exemplaire », le lien qui unit tout au long de la République la distribution des honneurs et la refonte, le renforcement, parfois la subversion des effets de la barrière de genre, demeure l'un des plus complexes à investiguer. S'y entremêlent en effet, même pour des individus isolés, l'officialité et sa mémoire, les non-mémoires ou mémoires militantes – telles les célébrations de figures féminines remarquables dans des milieux sociaux où elles sont très rares –, en somme une imagerie et des usages sociaux de la « femme-décorée », non-décorée, qui participent probablement de formes de résistance à la virilisation accentuée des honneurs républicains.

Défi redoutable en fait que celui de ces « bijoux d'hommes » que sont les décorations et médailles, les insignes, pour une citoyenneté républicaine portée dès la Révolution française, on le sait, à la schizophrénie : écartelée entre sa proclamation de neutralité de genre par la langue du droit et le souci sans cesse renforcé de préserver les frontières de sexe dans ce qui tiendrait de la « citoyenneté pratique ». En témoignent aussi la masculinisation et la féminisation accentuées du vêtement au fil du XIX^e siècle, ce qui ne facilite pas le port de croix ou ruban pour les femmes, ou l'interdiction du port d'uniforme militaire pour

les femmes en 1890.

On en est pour l'heure seulement à pouvoir se demander si ces « militantes révolutionnaires » [Godineau, 2004], qui obtiennent de la Convention le 21 septembre 1793 l'obligation du port de la cocarde tricolore par les femmes, ne devinaient pas un peu déjà cette « République des mâles » que, par les décorés aussi, la III^e République allait construire, s'enfermant ainsi dans certaines de ses contradictions les plus redoutables. Pierre noire dans le « jardin de l'honneur » républicain, par exemple, que ces « femmes-soldats », rayées de la mémoire officielle, de l'historiographie. Chassées, mais tardivement et non sans paradoxes, avec les cantinières [Mihaely, 2005], de l'imaginaire militaire et honorifique des masses, elles reviennent en partie par la fenêtre en « infirmières de guerre », dans la valorisation édicatrice d'abord, l'action associative, puis jusqu'en première ligne à compter de 1915. Elles sont les oubliées d'un féminisme de l'entre-deux-guerres divisé sur la question de la revendication du droit des femmes à participer aux combats, et qui renonce à protester contre leur marginalisation mémorielle [Jauneau, 2009, 2011]. Deux décennies plus tard, la charge et l'honneur de la défense nationale ressortent encore pour la République d'un univers militaire qui ne s'ouvre qu'aux plus acharnées, et, conclut Élodie Jauneau, « les obstacles auxquels ces “pionnières” se heurtent persistent après la guerre, à l'heure des décorations et de la reconnaissance pour “services rendus à la Nation”. Elles sont alors très peu représentées parmi les Compagnons de la Libération ou encore très tardivement décorées de la Légion d'Honneur » [Jauneau, 2009, p. 243].

De l'étude du vocabulaire administratif et militaire jusqu'aux pratiques, il est permis de voir un chantier prometteur dans l'histoire de la contribution des signes officiels et des politiques d'honneur à la masculinisation des attributs de la pleine citoyenneté républicaine. Ainsi, à suivre le corpus de Bruno Dumons [Dumons, 2009], les candidatures féminines à la Légion d'honneur (3 % de l'effectif total des demandes), marginales avant 1914 – les femmes ne constituant alors que 0,25 % de l'Ordre –, connaissent-elles une évolution sensible par la suite. Un symbole peut en être Jeanne Chauvin, première femme docteur en droit, première avocate, vingt-cinq ans d'activités à la Cour d'appel de Paris, nommée chevalier en 1927. Une question, pour le coup, de simple logique juridique républicaine...

La mécanique des honneurs, en son versant le plus réglementaire, à compter des années 1920 au moins, peine cependant semble-t-il à assurer la protection du privilège honorifique masculin qu'elle avait jusqu'alors tant servi, face aux titres qu'avancent certaines citoyennes remarquables. Ainsi Philliberte Duployer, décorée du Mérite agricole, de la médaille d'or de la Famille, veuve depuis 1909, seule à la tête de son exploitation alors que tous ses fils et gendres étaient mobilisés, cent bêtes sur cinquante hectares, quinze enfants élevés dont douze vivants, est logiquement proposée au « ruban rouge » en Saône-et-Loire, à l'occasion il est vrai d'une promotion spéciale en 1925 en faveur des agricultrices qui auraient assuré la tenue d'une exploitation et élevé une famille nombreuse [Dumons, 2009]. Philliberte, une parmi ces paysannes, ces ouvrières, ces bourgeoises peut-être – nous les connaissons encore très mal – qui par milliers débordent dans cette même période les autorités républicaines ayant institué la première décoration universelle exclusive- ment féminine.

La médaille de la Famille est destinée à toutes celles « qui par leurs soins éclairés, leur activité laborieuse et leur dévouement, auront fait un constant effort pour inspirer à leurs enfants, dans les meilleures conditions d'hygiène physique et morale, l'amour du travail et de la probité et le souci de leurs devoirs sociaux et patriotiques ». 10 000 récompenses sont envisagées à la création en 1920 : il y a 30 000

demandes et 48 000 attributions au 14 juillet 1922 [Caille, 2009]. Réel engouement des populations, intérêt des primes qu'ajoutent à la médaille de nombreux conseils généraux ? Il y aurait du paradoxe, quoi qu'il en soit, à devoir constater que le « ruban des mères », cette médaille de la mère parfaite, de la « fonction maternelle républicaine » remplie avec mérite, ait pu, peut-être aussi, rencontrer une fierté...

Tenons-nous en pour l'heure à un simple constat, qui est aussi de méthode : la dimension genrée des honneurs de la société de la distinction républicaine doit continuer de sortir de l'ombre. Dans la France rurale durement éprouvée par la guerre, la médaille de la Famille, la Légion d'honneur, ou encore le populaire ordre du Mérite agricole (1883) ou « Poireau » [Charcosset, 2002, p. 8] dessinent un visage encore méconnu des « politiques symboliques » en République : celui d'une reconnaissance de la pleine citoyenneté des femmes ayant pu trouver son chemin au sein même des attributs qui les en avaient si longtemps écartées.

ÉPILOGUE

La liste de quelques-uns des enjeux auxquels se confrontent de 1870 à 1940 les politiques symboliques de distinction d'honneur, bien qu'incomplète, prend au final des allures de catalogue : recyclage institutionnel des projections ou nostalgies hiérarchiques, utopie méritocratique, masculinisation des attributs de la pleine citoyenneté, reconnaissance et stimulations des compétences professionnelles et du rayonnement social, apaisement des douleurs de la mort patriotique, et parfois écran, sans doute, contre celle d'être soi-même.

Les questions posées à la compréhension du lien social républicain, et par là les défis que rencontrent les lexiques socio-historiens de la réflexion, sont à la mesure de cette diversité. Mais la mise à jour d'une « nouvelle "sainteté laïque" » associée aux décorés de la Légion d'honneur de la III^e République [Dumons, 2009], comme celle d'une « exemplarité d'État [...] parvenue à s'établir comme un équivalent fonctionnel, sur le terrain civique, des indulgences et autres signes de rachat diffusés dans l'univers clérical » [Ihl, 2007], demeurent à notre sens à discuter.

Quoi qu'il en soit, alors qu'il faut quarante ans pour que la loi accorde (1911) à quelque 150 000 survivants une « médaille commémorative » de la guerre de 1870-1871, ce n'est que dans l'urgence que sortent de la boue les « politiques d'honneur » de la grande hécatombe. Comme un constat pétrifié, ces inédites et massives tentatives désespérées d'appivoiser ce qui n'a pas de sens, conduisent aux premières attributions posthumes de décorations, aux mentions officielles de « Mort pour la France », au « Soldat inconnu », aux monuments et au rapatriement des corps dans chaque village, au doublement des effectifs de la Légion d'honneur, et aux innombrables cohortes – plus de deux millions – de la Croix de Guerre (1915)...

Car face aux « champs d'honneur », quel républicain pouvait, pourrait encore crier, avec Jules Barni : « Il faudrait désespérer de l'avenir de la République chez un peuple qui ne saurait pas s'affranchir de la manie des décorations ».

« Pourquoi ? Comment ? Les mots de l'historien, qui n'est pas un juge. »

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ARAGON Louis (2010 [1934]), *Les Cloches de Bâle*, Denoël, Paris.
- ARBOIT Gérald (2006), « À nos morts, médiatiser la mort au champ d'honneur : un enjeu mémoriel et politique », *Quaderni*, 62-1, p. 81-92.
- BLOCH Marc (1957), *L'Étrange Défaite. Témoignage écrit en 1940, suivi d'écrits clandestins 1941-1944*, Armand Colin, Paris.
- BONIFACE Xavier (2009), « Décorer les militaires (XIXe-XXe siècles) », in Bruno DUMONS et Gilles POLLET (dir.) (2009), p. 99-116.
- BONIFACE Xavier (dir.) (2004), « Du sentiment de l'honneur à la Légion d'honneur », no spécial de *La Phalère (Revue européenne d'histoire des ordres et décorations)*.
- BORDE Christian (2004), « "La récompense que mon humble dévouement n'avait pu obtenir". Les refusés de la Légion d'honneur dans le Pas-de-Calais, 1920-1940 », in X. BONIFACE (dir.) (2004), p. 213-229.
- BOURDIEU Pierre (1997), *Méditations pascaliennes*, Seuil, Paris.
- BOURDIEU Pierre, CRISTIN Olivier et WILL Pierre-Étienne (2000), « Sur la science de l'État », *Actes de la recherche en sciences sociales*, no 123, p. 3-9.
- CAILLE Frédéric (2004), « L'honneur en crise : scandales politiques et usages sociaux de la dégradation de la Légion d'honneur à la fin du XIXe siècle », in Xavier BONIFACE (dir.) (2004), p. 295-309.
- (2006), *La Figure du Sauveteur. Naissance du citoyen secourateur en France 1780-1914*, Presses universitaires de Rennes, Rennes.
- (2009), « Une mémoire fragmentée : gouvernement collectif et gouvernement de soi par les décorations XIXe-XXe siècles », in Bruno DUMONS et Gilles POLLET (dir.) (2009), p. 221-233.
- CAPDEVILA Luc et VOLDMAN Danièle (2002), *Nos morts. Les sociétés occidentales face aux tués de la guerre, XIXe-XXe siècles*, Payot et Rivages, Paris.
- CHARCOSSET Gaëlle (2002) « La distinction aux champs. Les décorés du Mérite agricole (Rhône, 1883-1939) », *Ruralia*, no 10-11, p. 93-119.
- CHARLE Christophe (2006), *Les Élités de la République 1880-1900*, Fayard, Paris.
- CORBIN Alain (1999), « Le secret de l'individu », in Paul ARIÈS et Georges DUBY, *Histoire de la vie privée*, tome 4 : De la Révolution à la Grande Guerre, Seuil, Paris.
- CRÉPIN Annie (2004), « Les "Lumières dans le camp". De l'honneur à la vertu citoyenne, de la civilisation à la régénération », in Xavier BONIFACE (dir.) (2004), p. 85-99.
- DALISSON Rémi (2009), *Célébrer la nation. Les fêtes nationales en France de 1789 à nos jours*, Nouveau monde éditions, Paris.
- (2011), « Politiques festives et fêtes nationales : plasticités et mutations d'un vecteur civique populaire (1815 à nos jours) », communication au XIe congrès de l'Association française de science politique (archive en ligne).
- DEUX Nathalie (2009), *Une épopée de légende : les Pezon*, tome I : *Baptiste Pezon*, Books on Demand, Paris.
- DUMONS Bruno (2009), *Les « Saints de la République ». Les décorés de la Légion d'honneur (1870-1940)*, Boutique de l'Histoire, Paris.
- DUMONS Bruno et POLLET Gilles (1995), « Une distinction républicaine : les médailles du travail au tournant des XIXe et XXe siècles. Éclairage sur le modèle républicain de la citoyenneté », *Cultures et folklores républicains*, Éd. du CTHS, Paris, p. 69-81.
- DUMONS Bruno et POLLET Gilles (dir.) (2009), *La Fabrique de l'Honneur. Les médailles et les décorations en France (XIXe-XXe siècles)*, Presses universitaires de Rennes, Rennes.
- FEBVRE Lucien (1996), « *Honneur et Patrie* », Perrin, Paris.
- GENSBURGER Sarah et MANDRET-DEGEILH Antoine (2011), « Les politiques symboliques existent-elles ? », présentation de la section thématique 50, XIe congrès de l'Association française de science politique (archive en ligne).
- GODINEAU Dominique (2004), « De la guerrière à la citoyenne. Porter les armes pendant l'Ancien Régime et la Révolution française », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, no 20.
- HAZAREESINGH Sudhir (2005), *La Légende de Napoléon*, Taillandier, Paris.
- IHL Olivier (2007), *Le Mérite et la République. Essai sur la société des émules*, Gallimard, Paris.
- JAUNEAU Élodie (2009), « Images et représentations des premières soldates françaises (1938-1962) », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, no 30, p. 231-252.
- (2011), « Des femmes dans la 2e division blindée du général Leclerc. Le Groupe Rochambeau : un exemple de féminisation de l'Armée française », *Travail, genre et sociétés*, no 25, p. 99-123.
- KÉCHICHIAN Albert (2006), *Les Croix-de-Feu à l'âge des fascismes. Travail Famille Patrie*, Champ Vallon, Seyssel.
- LACASSAGNE Alexandre (2004 [1881]), « Classification des dessins de tatouage. Du tatouage chez les criminels », in Philippe ARTIÈRES (dir.), *À fleur de peau. Médecins, tatouages et tatoués 1880-1910*, Allia, Paris.
- LALLEMENT Michel (2009), *Le Travail de l'utopie. Godin et le familistère de Guise*, Les Belles Lettres, Paris.
- LASCOUMES Pierre et AUDREN Frédéric (2009), « La justice, le gendre et le scandale des décorations. Aux origines du trafic d'influence », in Bruno DUMONS et Gilles POLLET (dir.) (2009), p. 119-142.
- MIHAELY Gil (2005), « L'effacement de la cantinière ou la virilisation de l'armée française au XIXe siècle », *Revue*

d'histoire du XIXe siècle, no 30.

ORY Pascal (2000), « L'histoire des politiques symboliques modernes : un questionnement », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, no 47-3, p. 525-536.

PAVEAU Marie-Anne (2005), « La Croix de Guerre dans la société française », in Rémy PORTE et Alexis NEVIASKI (dir.), *Croix de Guerre. Valeur militaire. La marque du courage*, LMB-SHD, Paris.

PETITEAU Natalie (2004), « Honneur et déshonneur. Destins de légionnaires après 1815 », in Xavier BONIFACE (dir.) (2004), p. 187-203.

ROSANVALLON Pierre (1992), *Le Sacre du citoyen. Histoire intellectuelle du suffrage universel en France*, Gallimard, Paris.

ROYNETTE Odile (2002), « La construction du masculin. De la fin du XIXe siècle aux années 1930 », *Vingtième Siècle*, no 75, p. 85-96.

SIMONIN Anne (2008), *Le Déshonneur dans la République. Une histoire de l'indignité 1791-1958*, Grasset, Paris.

– (2010), «Honneur», in Christian DELPORTE, Jean-Yves MOLLIER et Jean-François SIRINELLI, *Dictionnaire d'histoire culturelle de la France contemporaine*, PUF, Paris, p. 412-414.

THIVEND Marianne (2009), « L'École républicaine et ses héros. Les institutrices et instituteurs décoré(e)s des "Palmes académiques" au début de la Troisième République », in Bruno DUMONS et Gilles POLLET (dir.) (2009), p. 143-159.